



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
W A L L O N I E | B R U X E L L E S

**L'ENCADREMENT DIFFERENCIE ET RENFORCE :
40 MILLIONS D'EUROS POUR LUTTER CONTRE
L'ECHEC SCOLAIRE**

&

EVALUATION DU DECRET INSCRIPTIONS



I. L'ENCADREMENT DIFFERENCIE ET RENFORCE : 40 MILLIONS D'EUROS POUR LUTTER CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE

Il s'agit d'une **action, extrêmement importante**, du Gouvernement en matière d'enseignement et plus particulièrement de renforcement de l'efficacité et de l'équité de notre système scolaire en luttant contre l'échec.

Le Gouvernement a décidé, comme il l'avait annoncé dans le Contrat pour l'Ecole, de mettre en œuvre **un mécanisme « d'encadrement différencié et renforcé »** dans l'enseignement fondamental et secondaire.

La Ministre Marie Arena est particulièrement heureuse de constater que cette **idée fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus** tant du côté de tous les acteurs de l'enseignement qu'au niveau politique puisque l'ensemble des groupes politiques ont marqué leur accord sur une telle réforme.

« L'encadrement différencié et renforcé » permettra d'amener chaque enfant, quel **que soit son contexte familial**, au maximum de ses capacités.

Comment ? En donnant **des moyens supplémentaires, professeurs et éducateurs, aux écoles qui rencontrent des difficultés**. Et donc aux élèves et aux écoles qui en ont besoin.

C'est un dispositif beaucoup **plus ambitieux** que le système actuel de la discrimination positive (D+), qu'il remplace et améliore.

- ▶ en terme de **nombre d'élèves** aidés
- ▶ en terme de **moyens investis**
- ▶ en terme du **nombre d'écoles concernées**
- ▶ en terme **d'objectifs de réussite à atteindre**

▼ La D+ ne touchait qu'un nombre limité d'élèves.

- ▶ « L'encadrement différencié et renforcé » touchera **trois fois plus d'élèves**. Jusqu'à 330.000 élèves, soit 40% de la population scolaire.

▼ L'effet de seuil, le côté « tout ou rien » de la D+ privait de nombreuses écoles de cette aide spécifique.

- ▶ Les effets de « l'encadrement différencié et renforcé » seront plus larges. Dans le secondaire par exemple, le pourcentage d'écoles aidées passera de 13% à 40%. C'est l'indice socio-économique de l'élève qui sera utilisé pour calculer la hauteur des interventions.

▼ **Les moyens investis dans la D+ étaient assez limités : 20 millions d'euros.**

- ▶ La Ministre Arena investira **40 millions d'euros**, récurrents (qui s'ajoutent donc aux 20 millions de l'actuelle D+). **Dès 2009**, les moyens seront donc **multipliés par trois!**

Le Gouvernement est persuadé que cette mesure contribuera, avec l'ensemble des actions du Contrat pour l'Ecole, à **faire diminuer l'échec scolaire** qui est pénalisant pour l'élève et coûte cher aux finances publiques.

En réduisant progressivement l'échec scolaire, le Gouvernement dégagera des **moyens additionnels qui seront réinvestis dans « l'encadrement différencié et renforcé »** pour en amplifier encore ses effets.

En ramenant les taux de redoublement en Communauté française dans la moyenne internationale, 150 millions supplémentaires pourraient être réinvestis

▼ **Le nombre de professeurs supplémentaires était limité avec la D+**

- ▶ Dès 2009, le nombre de professeurs supplémentaires sera **multiplié par 3 dans le fondamental et par 4 dans le secondaire**, soit **1200 professeurs** supplémentaires. Le maternel, le primaire et le 1er degré du secondaire sont prioritairement visés dans un premier temps. Un renfort de **70 agents** est également prévu pour les CPMS.

▼ **L'évaluation des objectifs sera renforcée**

«L'encadrement différencié et renforcé» s'accompagne d'un **mécanisme de suivi**.

Les écoles qui bénéficient de ce financement supplémentaire s'engagent à relever le défi de l'échec scolaire.

L'objectif est de **mesurer l'effet concret de cet encadrement supplémentaire** sur le taux de réussite scolaire des élèves.

Aucun chiffre absolu de réussite n'est exigé mais **une progression devra être constatée**.

Les progressions seront appréciées à travers les évaluations externes et l'inspection. Si besoin est, **un plan de rattrapage** pourra être établi.

▼ **Des moyens garantis, des engagements respectés**

Pas question ici de retirer de l'argent à certaines écoles pour les injecter dans d'autres. Toutes les écoles, qu'elles soient ou non concernées par cette mesure, **verront donc leurs moyens de fonctionnement continuer à augmenter, comme le prévoit le refinancement de la Communauté française et les différents engagements déjà pris par ce Gouvernement (encadrement en 1ère et 2ème primaire, manuels scolaires, l'aide spécifique aux directeurs etc...)**

II. L'ÉVALUATION DU DÉCRET INSCRIPTIONS

30 novembre 2007. Le nouveau décret qui organise les inscriptions dans le premier degré du secondaire est appliqué pour la première fois. Les nouvelles modalités prévues par le texte ont une double ambition : d'une part, offrir à chaque parent la liberté du choix de l'école de son enfant et, d'autre part, améliorer l'efficacité et l'équité de notre système scolaire.

Pour atteindre ces objectifs, le décret prévoit une date unique de début des inscriptions pour l'ensemble des écoles de la Communauté française. Concrètement, quelque 50 des 700 implantations ont connu d'importants problèmes de files au cours des 48h qui ont précédé le lancement des inscriptions.

1) Première journée, premier bilan

Dans la journée du 30 novembre, un contact direct a été pris avec l'ensemble des établissements de la Communauté française. 93% des écoles y ont répondu.

- ▶ 92 % d'entre elles ont déclaré n'avoir connu aucune difficultés
- ▶ 5% d'entre elles ont connu de légères difficultés
- ▶ 3% ont du faire face à des problèmes plus importants tels que des files d'attente

Par ailleurs, 82% des écoles disposaient encore de places disponibles après le 30 novembre. En effet, si dans le Brabant wallon et à Bruxelles, 1 établissement sur 2 déclare ne plus avoir de places disponibles dans le Hainaut, ainsi que dans les provinces de Liège, Namur et Luxembourg, il restait entre 76 et 95% d'écoles qui disposaient de places pour accueillir les futurs élèves.

Si le nombre d'écoles ayant affronté des difficultés majeures reste très restreint, il n'en reste pas moins problématique. Dès le 30 novembre, la Ministre-Présidente, Marie Arena exprimait son souhait de réaliser une évaluation des modalités de mise en œuvre du décret : cette première évaluation permettra d'optimiser dès l'année prochaine les modalités de mise en œuvre du décret. **L'objectif étant bien entendu d'éviter que les parents ne se retrouvent dans la rue**, avait déclaré à l'époque la Ministre.

2) Une évaluation constructive avec les acteurs de terrain

Cette évaluation a débuté le 6 décembre. Pendant plusieurs semaines, la Ministre Arena a multiplié les rencontres afin de recueillir un maximum d'avis sur cette première mise en œuvre du décret. Plus de 30 directions d'écoles (tous réseaux confondus) ont donc été consultées ainsi qu'une vingtaine d'associations représentatives des acteurs et des partenaires de l'école (associations de parents, syndicats, pouvoirs organisateurs, ligue des familles, ligues des droits de l'homme...)

Quels en ont été les principaux enseignements ?

Tout d'abord de nombreux constats positifs quant aux objectifs du décret ont été largement partagés par les différents interlocuteurs :

- ▶ La volonté d'augmenter l'équité et l'efficacité du système scolaire francophone.

- ▶ La volonté de transparence et le refus de toute discrimination dans le processus d'inscription.
- ▶ Le souci d'assurer une plus grande mixité sociale au sein des écoles.
- ▶ La volonté d'éviter certaines situations de discriminations qui existaient par le passé.
- ▶ Le nombre de places suffisantes pour accueillir tous les élèves. A une exception notable dans la province du Brabant wallon.
- ▶ Le fait que le nouveau dispositif n'a pas fait l'objet d'une information suffisante.
- ▶ La nécessité de mieux soutenir les écoles – maternelles, primaires et secondaires - accueillant les élèves les plus fragilisés.

3) Des réponses apportées à ces constats partagés par tous et qui font consensus

a) Une large information sera développée à destination des parents des élèves via notamment :

- ▶ un vade-mecum distribué à large échelle,
- ▶ un numéro de téléphone d'information unique,
- ▶ un site Internet,
- ▶ différentes autres formes d'informations.

Cette large information comprendra notamment **l'annonce à l'avance du nombre de places disponibles** dans les établissements scolaires ainsi que les **modalités d'inscriptions**.

J'ajoute qu'une attention particulière sera apportée à l'information des publics fragilisés. Ce sera également une des missions de la plate-forme des associations et des CPAS.

b) L'augmentation de l'offre d'enseignement dans le Brabant wallon via, par exemple, la création ou l'extension de deux écoles secondaires supplémentaires afin de répondre à l'augmentation de la population scolaire constatée ces 20 dernières années. Le Conseil Général de Concertation pour l'Enseignement Secondaire est chargé de formuler des propositions dans ce sens avant la fin de cette année.

Ces ouvertures d'écoles pourraient être programmées pour septembre 2009.

c) La réduction du phénomène des doubles inscriptions par la mise en œuvre d'un système informatisé centralisé. Le système sera opérationnel au plus tard pour l'année scolaire 2010-2011.

A titre transitoire, le gouvernement incitera les parents d'élèves inscrits simultanément dans plusieurs écoles **à faire** un choix définitif, de confirmation et, le cas échéant, de désistement.

4) Les files, un phénomène à résorber

Pour la toute grande majorité des écoles qui n'ont pas connu de difficultés le 30 novembre 2007, la situation restera identique.

Concernant les quelques dizaines d'écoles sur les 700 implantations de la Communauté française qui ont rencontré des difficultés le 30 novembre 2007, aucune solution n'a fait l'objet d'une unanimité auprès des interlocuteurs. Les 4 pistes suivantes ont été les plus souvent évoquées :

a) La suppression du libre choix de l'établissement scolaire par les parents d'élèves et la mise en place d'un modèle de « carte scolaire » à la française.

b) La gestion centralisée des inscriptions et des « préférences » des familles au niveau, par exemple, d'une administration ou d'une instance intermédiaire, comme en Espagne ou au Royaume-Uni.

Ces deux pistes ne seront pas retenues par le Gouvernement parce qu'elles retirent aux parents le libre choix de l'école de leurs enfants et rompent le lien entre les écoles et les familles.

c) L'instauration d'une formule de tirage au sort quand la demande est supérieure à l'offre dans une école.

d) L'instauration d'une formule d'inscriptions par Internet. En tout état de cause, si une telle formule devait être retenue, il conviendrait de prévoir un accompagnement significatif pour faire face notamment à la problématique de la fracture numérique.

Après le débat mené ce mercredi avec les Parlementaires, le Gouvernement proposera, dans 15 jours, une solution qui fera la synthèse des différentes positions et qui visera à proposer une solution structurelle aux écoles ayant été confrontées à des files.



A series of horizontal dotted lines for writing notes.